

Saint-Sébastien et la déviation d'Evreux : mythes et réalités...

Sans polémiques sur le mode « Pour » ou « Contre », quelles seront les conséquences pour notre commune lorsque la déviation Sud-Ouest d'Evreux (DSOE) aura été mise en service ?

1) Un demi-échangeur sera créé pour assurer la jonction entre la déviation, la RD 830 (route de Conches) et la RD 129 (route de la Bonneville-sur-Iton), donc le Sébamorsentin :

- pourra partir directement depuis ce demi-échangeur vers Paris, et inversement y sortir directement vers Saint-Sébastien lorsqu'il arrive de Paris par la RN 13, sans avoir à traverser Evreux comme actuellement,
- pourra accéder à la zone commerciale Carrefour/le Long Buisson en 7 à 8 mn.

2) L'augmentation de trafic moyen prévisible sur la RD 830 et la RD 129, une fois la DSOE mise en service, sera de l'ordre d'environ 30 % de plus à partir de 2026 par rapport au trafic actuel.

3) En 2031 peut-être, l'automobiliste pourra également profiter de la mise à 2 x 2 voies de la liaison par la RN 13 entre Chauffour et Evreux.

En respectant les limites de vitesse et sans aucun feu rouge, il sera possible de relier le boulevard périphérique parisien/porte de Saint-Cloud au demi-diffuseur de Saint-Sébastien en 90/100 mn.

4) La déviation étant exclusivement réservée aux voitures, camions et motos, un effet de coupure et des modifications des habitudes d'usagers d'autres modes de transports est prévisible.

5) Pour Saint-Sébastien, suite aux modifications de la configuration du projet initial d'échangeur déclaré d'utilité publique en 1999, le chemin piéton du vallon de la Queue d'Hirondelle sera supprimé, les 3 liaisons existantes par la VC 7 (rue du Buisson St-Jean) et les RD 830 et 129 seront maintenues ;

En principe 2 voies pour piétons et cycliste sont prévues, mais ces aménagements « doux » ne sont pas détaillés.

6) La mise en service de la DSOE ne devrait pas entraîner de nuisances sonores « supérieures à 60 dB « anormales par rapport à la situation actuelle, mais les études acoustiques réalisées datent d'avant 1999 et devraient être mises à jour, du fait de la présence proche d'établissements médicaux créés ou réaménagés depuis.

7) La phase de réalisation des travaux devrait être préparée par le maître d'ouvrage en informant à l'avance la population et les usagers de manière à ne pas susciter de gêne ou de mécontentement.

8) Il faut commencer à réfléchir dès aujourd'hui à l'augmentation prévisible du nombre d'habitants dans 10 ans dans notre commune, et à ses implications.

Conclusion :

La commune de Saint-Sébastien, ses représentants et sa population, doivent être mobilisés dès à présent pour prendre l'aménagement de leur territoire en main et faire valoir leurs intérêts auprès de leurs partenaires dans cette opération : **agir pour ne pas subir.**